

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 32 (1903)
Heft: 2

Rubrik: Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

peu émoussillés par le vin généreux de notre hôte et bien persuadés que notre barque fragile traversera plus facilement les flots de la misère humaine que la galère dorée où rament les oublieux du devoir.

L. V.

Chronique scolaire

Allemagne. — Dans beaucoup de villes d'Allemagne, on a fondé des écoles ménagères pour la jeunesse féminine. A la campagne, les femmes allemandes ne reculent pas devant les gros ouvrages de la ferme, mais, par contre, on se plaint généralement que l'art culinaire y laisse beaucoup à désirer. Les ménagères ne prennent pas assez de soin pour rendre agréable l'intérieur de la maison, pour varier et améliorer l'ordonnance des repas.

Encore aujourd'hui la connaissance des ouvrages manuels n'est pas très avancée. Il est évident que les jeunes filles continueront à suivre les exemples de leur mère aussi longtemps qu'elles ne fréquenteront pas l'école ménagère.

Un courant d'opinion se forme pour pousser les autorités communales à organiser des cours ménagers, qui contribueront à rendre la main de la femme plus habile, son travail plus économique et la vie du foyer plus agréable.

Confédération. — *Subventions.* — Le Conseil fédéral a élaboré le projet de loi relative à la répartition et à l'emploi des subventions scolaires. Les Commissions chargées d'examiner ce projet sont aussi désignées; elles se réuniront le 19 février prochain. M. Python fait partie de la Commission qui doit rapporter au Conseil des Etats.

Soleure. — La Commission des Ecoles d'Olten a décidé que dans toutes les écoles les enfants doivent apprendre par cœur deux ou trois chants chaque année. Les morceaux choisis par le corps enseignant de la ville seront exécutés aux examens de printemps. Les examinateurs doivent veiller à ce que les leçons, durant le trimestre d'hiver, ne se bornent pas à l'étude des trois chants proposés.

AVIS OFFICIEL

Les instituteurs et institutrices qui ont un brevet définitif par suite de neuf années d'enseignement effectif dans le canton, ou par l'obtention d'un certificat d'aptitude pédagogique avec cinq années d'enseignement dans le canton, ont droit aux primes d'âge